

## Les Applications Mobiles

### 1- Les objectifs poursuivis par le dépôt

#### a. S'il s'agit d'un dépôt probatoire

Le dépôt d'une application mobile auprès de l'APP permet de vous préconstituer des preuves de votre création et d'anticiper ainsi les différents problèmes probatoires que vous êtes susceptible de rencontrer en cas de litige :

- L'enregistrement matérialise **le contenu** de l'application mobile. Cela permettra de rapporter plus facilement la preuve d'une éventuelle contrefaçon.
- L'enregistrement prouve également **la date** de l'application mobile. Cela permettra de démontrer que vous détenez l'antériorité sur celle-ci.
- L'enregistrement contribue également à prouver **votre paternité** sur l'application mobile ainsi que les éventuelles cotitularités portant sur celle-ci. Cela permettra d'agir en justice et de prétendre à réparation en cas de préjudice.
- La mise à jour régulière de l'enregistrement matérialise **les évolutions** de l'application mobile. Cela permettra de retracer l'évolution de l'application afin de figer les transformations progressives et successives que vous y aurez apportées.

L'objectif poursuivi par le dépôt probatoire est essentiellement de **prouver le contenu, l'antériorité et la titularité des droits** portant sur une application mobile. Attention, le dépôt n'est en aucun cas constitutif de droits.

#### b. S'il s'agit d'un dépôt en vue de permettre un accès aux sources (application mobile entiercée)

L'entiercement consiste, pour le fournisseur d'une application mobile, à confier à un tiers séquestre les éléments essentiels à l'usage de cette application en vue d'assurer à ses clients la possibilité d'y accéder dans des cas préalablement définis par contrat (procédure collective, défaut de maintenance, etc.).

L'entiercement constitue une « assurance » pour les clients qui ont ainsi la certitude de pouvoir poursuivre l'exploitation de l'application mobile et sont rassurés sur la pérennité de leurs investissements.

L'objectif poursuivi par le dépôt d'une application mobile entiercée est d'enregistrer **un ensemble fonctionnel et opérationnel** permettant aux clients de poursuivre l'utilisation de l'application en cas de défaillance du fournisseur.

### 2- Les questions à se poser avant tout dépôt

Il convient de se demander quelle est la finalité du dépôt envisagé :

#### • Probatoire ?

- Quels éléments illustrent le mieux le travail de création à l'origine du logiciel ?
- Qui est le titulaire des droits portant sur le logiciel ? S'il ne s'agit pas de la personne qui fournit l'œuvre, il convient qu'elle se fasse céder les droits patrimoniaux portant sur l'œuvre.

- **Accès aux sources ?**

- Quels sont les éléments auxquels doit avoir accès le bénéficiaire :
  - ✓ Pour pouvoir être à même de poursuivre l'utilisation du logiciel et d'effectuer la maintenance ?
  - ✓ Pour être en possession des seuls éléments qui le concernent (et non des développements réalisés pour des tiers) ?

### 3- Les éléments à déposer

Si le dépôt du code source est essentiel pour se préconstituer la preuve de la création d'une application mobile et pour permettre l'exploitation effective de l'œuvre en cas de défaillance du fournisseur, d'autres éléments sont également susceptibles d'être déposés pour répondre à ces deux objectifs.

#### a. Le cas d'un dépôt probatoire

Eléments à déposer	Cases à cocher
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des charges</li> <li>- Travaux préparatoires</li> <li>- Documents de travail</li> <li>- Code source</li> <li>- Code objet</li> <li>- Code exécutable</li> <li>- Manuel d'utilisation</li> <li>- Tout élément permettant d'appréhender les différentes phases d'élaboration de l'œuvre</li> <li>- Base(s) de données éventuellement contenue(s) dans l'application (architecture et contenu de la base)</li> <li>- Interface graphique / Design / Images</li> <li>- Bande sonore</li> <li>- Dénomination / Logo</li> <li>- Tout élément permet de démontrer les investissements réalisés par le titulaire de droits</li> <li>- Tout document attestant d'une exploitation commerciale de l'application mobile (catalogues, brochures commerciales, bons de commande, factures, extraits de sites internet présentant l'application, etc.) qui doivent comporter le nom du titulaire de droits</li> <li>- L'ensemble des contrats dont l'application a fait l'objet depuis sa création, et notamment :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les contrats de cession et de licence qui doivent être datés et signés ;</li> <li>○ les accords intervenus avec les plateformes de commercialisation d'applications</li> </ul> </li> <li>- En cas de création salariée ou par un tiers (dirigeant/prestataire/stagiaire) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les contrats de travail / bulletins de paie des salariés permettant de démontrer que l'application a été développée dans l'exercice de leurs fonctions</li> <li>○ les différents échanges et les lettres de mission démontrant que l'application a été développée par un salarié d'après les instructions de l'employeur</li> <li>○ les différents contrats ou échanges intervenus avec le(s) tiers</li> </ul> </li> </ul>	

## b. Le cas d'un dépôt d'application mobile entiercée

Eléments à déposer	Case à cocher
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code source</li> <li>- Code objet</li> <li>- Code exécutable</li> <li>- Composant(s) logiciel(s)</li> <li>- Manuel d'utilisation</li> <li>- Liste des éventuelles dépendances logicielles</li> <li>- Informations sur l'environnement de développement et sur la configuration nécessaire pour l'utilisation des codes sources</li> <li>- Documentation d'installation et de paramétrage</li> <li>- Documentation technique</li> <li>- Documentation permettant de réaliser la maintenance évolutive et/ou corrective</li> <li>- Base(s) de données éventuellement contenue(s) dans l'application</li> <li>- Accords intervenus avec les plateformes de commercialisation d'applications</li> </ul> <p>Si l'application contient des éléments tiers nécessaires à son utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorisations des titulaires de droit d'intégrer les éléments tiers dans la relation d'entiercement</li> <li>- A défaut, la liste des licences que le bénéficiaire devra acquérir pour utiliser les éléments déposés</li> </ul>	